



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSPÉ Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Toulouse Occitanie-Pyrénées

LIVRET DU TUTEUR DE PERSONNEL ENSEIGNANT ET D'ÉDUCATION STAGIAIRE DU 2ND DEGRÉ

2022 - 2023




École Académique de la
Formation Continue
Académie de Toulouse

TABLE DES MATIERES

FOCUS SUR LES PERSONNELS STAGIAIRES AFFECTES EN ETABLISSEMENT	3
LE RÔLE DU TUTEUR	4
TUTEURS DE STAGIAIRES AFFECTES A MI-TEMPS	5
1. LA DESIGNATION DES TUTEURS	5
2. FOCUS SUR LES MISSIONS DU TUTEUR DU STAGIAIRE A MI-TEMPS	5
2.1 L'accueil et l'aide à l'installation dans l'établissement	5
2.2 L'accompagnement au cours de l'année	5
2.3 La participation à l'évaluation du stagiaire	6
2.4 La participation à un dispositif global	6
TUTEURS DE STAGIAIRES AFFECTES A TEMPS PLEIN	8
1. LA DESIGNATION DES TUTEURS	8
2. FOCUS SUR LES MISSIONS DE TUTEUR DE STAGIAIRE A TEMPS PLEIN	8
2.1 L'accueil et l'accompagnement du stagiaire	8
2.2 La participation à l'évaluation du stagiaire	9
2.3. La participation à un dispositif global	9
ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES TUTEURS	10
1. PISTES DE REFLEXION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE	10
2. L'ACCOMPAGNEMENT DES TUTEURS	11
3. LA FORMATION DES TUTEURS.....	11
ANNEXES	13
Textes institutionnels.....	14
Cadre d'accueil du stagiaire en établissement.....	15
Entretien tuteur/stagiaire	15
Cadrage des échanges stagiaire/tuteur	16

Positionnement professionnel des professeurs stagiaires	17
Positionnement professionnel des conseillers principaux d'éducation stagiaires	23
Document de suivi de l'accompagnement du stagiaire	32
Outil de prise de notes au cours d'une séance.....	34
Guide d'entretien du tuteur	36
Tableau d'aide à l'observation des activités du stagiaire	38



FOCUS SUR LES PERSONNELS STAGIAIRES AFFECTES EN ETABLISSEMENT

Sont affectés à mi-temps :

- Les lauréats de concours issus d'un master autre que les masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation. (MEEF).
- Les lauréats de concours dispensés de la détention d'un master (lauréats de certains concours technologiques et professionnels, lauréats des concours internes ne justifiant pas d'une expérience significative d'enseignement, parents de trois enfants, sportifs de haut niveau, lauréats du troisième concours).

Ces personnels sont formés à l'INSPÉ par le biais d'un diplôme universitaire (DU).

Sont affectés à temps complet :

- Les lauréats de concours issus d'un master MEEF.
- Les lauréats titulaires d'un autre master que le master MEEF ou dispensés de la détention d'un master et justifiant d'une expérience significative d'enseignement ou dans des fonctions d'éducation relevant de l'exercice, dans la discipline de recrutement, des fonctions dévolues aux membres des corps de personnels enseignants et d'éducation pendant une durée cumulée au moins égale à un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois années précédant leur nomination en qualité de stagiaire.

Ces personnels bénéficient d'une formation de 10 à 20 jours, adaptée à leur besoin et définie par la commission académique, formation mise en œuvre conjointement par l'INSPÉ et l'École Académique de la Formation Continue (EAFC, ex DAFPEN).

- Les lauréats justifiant d'un titre ou d'un diplôme les qualifiant pour enseigner ou assurer des fonctions d'éducation. (Ressortissants d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, lauréats de concours appartenant déjà à un corps enseignant). Ces lauréats peuvent bénéficier d'une dispense totale de la formation professionnelle. (Voir décrets n°98-304 du 17 avril 1998 et n°2000-129 du 16 février 2000).

Un programme détaillé de formation sera précisé aux stagiaires, quel que soit leur parcours, au cours du mois de septembre 2022.

LE RÔLE DU TUTEUR

Le tuteur contribue à la formation du professeur ou du CPE stagiaire : il l'accompagne dans l'appropriation du métier, en termes de pratiques, d'identité et de culture professionnelles. En évitant l'écueil de la modélisation à partir de sa propre pratique, il participe à la construction de sa professionnalité à travers l'adoption d'une posture nouvelle d'adulte référent. Il encourage le développement de sa capacité à analyser ses propres pratiques, capacité qui constitue la condition fondamentale d'une progression professionnelle continue.

Il est important de souligner d'emblée que le tuteur exerce une activité spécifique de formation d'adultes en situation professionnelle, différente de l'enseignement ou de l'encadrement qu'il conçoit et met en œuvre pour les élèves.

Le tutorat recouvre plusieurs fonctions :

- d'accueil et de médiation destinée à permettre au stagiaire d'intégrer une communauté scolaire et de trouver sa place dans une organisation professionnelle et éducative ;
- d'accompagnement du stagiaire dans un parcours de formation, l'aidant à construire son identité professionnelle et à s'impliquer dans son projet ;
- de transmission, qui permet au stagiaire de bénéficier de l'expertise d'un professionnel expérimenté et des acquis d'une carrière professionnelle reconnue ;
- d'évaluation par laquelle, en pratiquant une évaluation diagnostique et formative, le tuteur aide le stagiaire à se situer par rapport aux compétences à acquérir.

Toute activité d'accompagnement et de formation sur le terrain d'exercice du métier est à concevoir au plus près des besoins du stagiaire, en fonction de son niveau, de son expérience et de son parcours antérieur. Elle doit aider à mettre en place les gestes professionnels.

Ainsi, le tuteur, en tant que professionnel expert :

- apporte aide et conseil en matière pédagogique et didactique, notamment pour la préparation de séquences d'enseignement;
- exerce une activité de reprise immédiate à partir des situations de classe observées ;
- pose les bases d'une activité réflexive sur les pratiques de classe ;
- favorise l'échange de pratiques et le travail collectif.

1. LA DESIGNATION DES TUTEURS

L'accompagnement des stagiaires est effectué sous la forme d'un tutorat mixte : suivi par un tuteur de terrain et suivi par un tuteur INSPÉ.

> Le tuteur « de terrain » est désigné par le recteur sur proposition des corps d'inspection. C'est un enseignant expérimenté et reconnu pour ses compétences didactiques et pédagogiques ainsi que son engagement dans le système éducatif.

> Le tuteur de l'INSPÉ est l'un des formateurs du stagiaire, désigné par le responsable de la formation de l'INSPÉ. Il appartient à l'équipe enseignante de l'INSPÉ intervenant dans la formation.

Ils accompagnent le stagiaire durant l'année scolaire et participent à sa formation. Ils assurent un suivi et un accompagnement pédagogique tout au long de son cursus. Ils rencontrent de manière régulière le stagiaire pour permettre un aller-retour entre ce qui est travaillé durant le stage en situation dans l'établissement scolaire et les enseignements dispensés au sein de l'INSPÉ.

2. FOCUS SUR LES MISSIONS DU TUTEUR DU STAGIAIRE A MI-TEMPS

2.1 L'ACCUEIL ET L'AIDE A L'INSTALLATION DANS L'ETABLISSEMENT

L'accompagnement du stagiaire se déploie sur toute la durée de l'année et comporte des temps forts.

L'accueil du stagiaire constitue un moment important de l'entrée dans le métier. Il permet de mieux construire les premières représentations de l'institution et de l'établissement et de favoriser les échanges à établir avec les autres professionnels. Le professeur ou CPE stagiaire doit sentir qu'il est attendu et bienvenu dans l'établissement. Pour atteindre cet objectif, le tuteur guide et accompagne le professeur ou CPE stagiaire pour lui faire découvrir l'établissement, son organisation, son règlement intérieur. Il lui présente les équipes pédagogique, éducative et administrative, dont il explicite le rôle et le fonctionnement.

Il est important de rassurer le stagiaire lors de l'accueil.

Il est primordial de mettre à disposition du stagiaire le matériel, les outils et les ressources dont il aura besoin pour construire son enseignement (programmes, instructions, manuels, projet pédagogique, dossiers documentaires, ressources numériques...).

Dans le cas où le tuteur et le stagiaire exercent dans des établissements différents, le tuteur prend contact avec le chef d'établissement du stagiaire auquel l'accueil est délégué.

2.2 L'ACCOMPAGNEMENT AU COURS DE L'ANNEE

De la rentrée jusqu'au mois de janvier, l'accompagnement du stagiaire est plus dense. Les visites d'observation du stagiaire, son accueil dans la ou les classes du tuteur, ainsi que les entretiens

impliquent des rencontres régulières. Elles tissent un lien continu de confiance, permettent d'apprécier l'évolution des pratiques pédagogiques et, le cas échéant, de repérer les difficultés.

Il est en particulier indispensable d'effectuer des visites mutuelles dès la première semaine de cours qui est extrêmement importante dans la création d'une relation pédagogique sereine avec les élèves. De ce point de vue, il appartient au tuteur de solliciter le stagiaire si celui-ci ne prend pas l'initiative de ces rencontres et temps d'observation.

Il est vivement recommandé de tenir un carnet de bord des visites, outil de suivi indispensable au tuteur comme au stagiaire.

Ce document doit permettre de consigner la périodicité, les contenus et les modalités des échanges (entretien, échange à distance, observation...). Il donne, tant au tuteur qu'au stagiaire, une vision de la progression du travail conduit au cours de l'année (voir Annexes).

L'accompagnement doit aussi permettre la découverte des différentes dimensions du métier, par :

- des rencontres avec les équipes pédagogiques et disciplinaires ;
- la participation à certains conseils pédagogiques, conseils de classe et conseils d'administration ;
- la participation à différents projets ;
- la prise de connaissance des instances décisionnelles de l'établissement.

Cet aspect de la formation du stagiaire en établissement donne tout son sens à la mise en œuvre de la formation dispensée à l'INSPÉ.

2.3 LA PARTICIPATION A L'EVALUATION DU STAGIAIRE

L'évaluation du stagiaire se fait sur la base du référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et du professorat publié au BO du 25 Juillet 2013.

Les modalités formelles de contribution du tuteur à l'évaluation du stagiaire seront communiquées ultérieurement.

Des réunions de concertations sont organisées avec les tuteurs en janvier-février.

2.4 LA PARTICIPATION A UN DISPOSITIF GLOBAL

L'accompagnement du stagiaire est assuré par une équipe plurielle dans laquelle s'inscrit le tuteur de terrain. Le tuteur est intégré au dispositif de formation assuré par les inspecteurs, le chef d'établissement, les formateurs et les formatrices de l'INSPÉ.

En cas de difficultés majeures observées dans le travail du stagiaire, le tuteur adresse une information spécifique au chef d'établissement et à l'inspecteur, ainsi qu'au tuteur INSPÉ.

Le tuteur doit informer le stagiaire des raisons qui motivent cette alerte.

2.3.1 LES CORPS D'INSPECTION

Les inspecteurs contribuent à la formation et au suivi des stagiaires par :

> L'accueil des professeurs stagiaires par discipline, spécialité ou corps : information sur ce qui est attendu des stagiaires en matière d'exercice professionnel spécifique et sur les critères d'évaluation qui entreront en ligne de compte pour la titularisation.

> Des recommandations personnalisées : propositions d'orientations de travail didactiques, pédagogiques ou éducatives, notamment à l'issue du bilan d'étape.

2.3.2 LE CHEF D'ETABLISSEMENT

Le chef d'établissement contribue à l'accueil du stagiaire :

> Accueil dans l'établissement :

Présentation de l'établissement et de son fonctionnement ; aide à l'intégration dans la communauté éducative ; contribution au volet tronc commun de la formation, notamment en associant le stagiaire aux temps forts de la vie de l'établissement.

> Accueil dans le métier :

Aide au positionnement. En cas de difficultés, le chef d'établissement est un des premiers interlocuteurs du stagiaire.

Rappel et/ou explicitation des obligations réglementaires du professeur :

- Ponctualité, présentation, neutralité politique et confessionnelle, devoir de réserve et de discrétion.
- Tenue du cahier de textes et autres documents administratifs, contrôle des absences des élèves, connaissance du règlement intérieur, participation aux réunions pédagogiques et conseils de classe.

2.3.3 L'INSPÉ

Les stagiaires affectés à mi-temps sont formés à l'INSPÉ.

Des réunions des tuteurs de stagiaires avec les formateurs et tuteurs de l'INSPE sont organisées au cours de l'année et permettent des échanges.

TUTEURS DE STAGIAIRES AFFECTES A TEMPS PLEIN

Il est important, pour le tuteur, de savoir quel est le parcours du stagiaire affecté à temps plein qu'il accompagne. (Voir page 3 – personnels stagiaires affectés en établissement).

Pour les stagiaires affectés à temps plein qui sont des lauréats de concours titulaires du master MEEF :

Au cours de la première année de master, ils ont fait un stage d'observation et de pratique accompagnée de six semaines.

Au cours de la deuxième année de leur master MEEF, ils ont fait un stage d'une durée totale de douze semaines :

-soit en responsabilité de classe : étudiants ALTERNANTS

-soit en pratique accompagnée : étudiants en PRATIQUE ACCOMPAGNÉE.

Deux catégories de stagiaires lauréats de concours issus de master MEEF peuvent donc être distinguées.

Il est important pour le tuteur de savoir à quelle catégorie appartient le stagiaire qu'il accompagne. Les stagiaires qui ont été étudiants alternants ont eu l'habitude de gérer une classe en autonomie, ce qui n'est pas le cas des stagiaires qui ont été en pratique accompagnée.

1. LA DESIGNATION DES TUTEURS

Le tuteur est désigné par le recteur sur proposition des corps d'inspection. C'est un professeur ou un CPE expérimenté et reconnu pour ses compétences didactiques et pédagogiques, son engagement dans le système éducatif.

2. FOCUS SUR LES MISSIONS DE TUTEUR DE STAGIAIRE A TEMPS PLEIN

2.1 L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE

Le tuteur assure l'accueil du stagiaire dans l'établissement et facilite son intégration. Il l'aide à trouver la bonne posture.

En cas de problème, de dysfonctionnements graves, il alerte qui de droit : le chef d'établissement et l'IA-IPR ou l'IEN ET-EG de la discipline.

Il est souhaitable qu'il y ait des temps réguliers d'observation partagés (visite de l'un à l'autre et vice versa, en fonction de la compatibilité des emplois du temps) et que le tuteur accompagne le stagiaire au plan pédagogique.

Le tuteur et le stagiaire se rencontrent à plusieurs reprises de façon formelle avant la mi-janvier.

L'accompagnement des stagiaires qui n'ont pas effectué d'alternance lors de leur deuxième année de master MEEF doit être plus soutenu.

Il est en particulier indispensable d'effectuer des visites mutuelles dès la première semaine de cours qui est extrêmement importante dans la création d'une relation pédagogique sereine avec les élèves. De ce point de vue, il appartient au tuteur de solliciter le stagiaire si celui-ci ne prend pas l'initiative de ces rencontres et temps d'observation.

2.2 LA PARTICIPATION A L'ÉVALUATION DU STAGIAIRE

Des informations et des précisions seront données ultérieurement.

2.3. LA PARTICIPATION A UN DISPOSITIF GLOBAL

L'accompagnement du stagiaire est assuré par une équipe, dans laquelle s'inscrit le tuteur. Le tuteur est intégré à un dispositif de formation assuré par les inspecteurs, le chef d'établissement et les formateurs dont les rôles sont précisés ci-dessous.

En cas de difficultés majeures observées dans le travail du stagiaire, le tuteur adresse une information spécifique au chef d'établissement et à l'inspecteur.

Le tuteur doit informer le stagiaire des raisons qui motivent cette alerte.

2.3.1 LES CORPS D'INSPECTION

Les inspecteurs contribuent à la formation et au suivi des stagiaires par :

- > L'accueil des professeurs stagiaires par discipline, spécialité ou corps : information sur ce qui est attendu des stagiaires en matière d'exercice professionnel spécifique et sur les critères d'évaluation qui entreront en ligne de compte pour la titularisation.
- > Des recommandations personnalisées : propositions d'orientations de travail didactiques, pédagogiques ou éducatives, notamment à l'issue du bilan d'étape.
- > Une participation aux parcours de formation.

2.3.2 LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Le chef d'établissement contribue à l'accueil du stagiaire :

- > Accueil dans l'établissement :

Présentation de l'établissement et de son fonctionnement ; aide à l'intégration dans la communauté éducative ; contribution au volet tronc commun de la formation, notamment en associant le stagiaire aux temps forts de la vie de l'établissement.

- > Accueil dans le métier notamment :

Aide au positionnement. En cas de difficultés, le chef d'établissement est un des premiers interlocuteurs du stagiaire.

Rappel et/ou explicitation des obligations réglementaires du professeur :

Ponctualité, présentation, neutralité politique et confessionnelle, devoir de réserve et de discrétion.

Tenue du cahier de textes et autres documents administratifs, contrôle des absences des élèves, connaissance du règlement intérieur, participation aux réunions pédagogiques et conseils de classe.

Il transmet au stagiaire les éventuelles recommandations ou préconisations en matière de formation. Il peut en outre alerter l'inspecteur si des difficultés identifiées lui paraissent pouvoir remettre en cause la titularisation du stagiaire.

2.3.3 L'ECOLE ACADEMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC EX-DAFPEN) :

Avant la prise de poste du stagiaire, l'EAFC, en lien avec les corps d'inspection et l'INSPÉ, met à disposition des stagiaires :

- Les essentiels disciplinaires
- Un parcours m@gistère sur les compétences transversales.

Tous les stagiaires bénéficient également de journées d'accueil avant la pré-rentrée, journées co-construites par l'INSPÉ et le rectorat.

De la même façon, le parcours de formation adapté, défini pour chaque stagiaire par une commission académique présidée par le recteur, est mis en œuvre de manière conjointe et concertée par l'INSPÉ et l'EAFC.

Afin d'être au plus près des besoins et des demandes, il sera demandé au stagiaire lauréat de concours de réaliser un test d'auto-positionnement, test pour lequel le tuteur accompagnera le stagiaire, en dialoguant avec lui au moment de l'auto-positionnement.

Le détail du programme de formation sera communiqué aux stagiaires courant septembre 2022.

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES TUTEURS

1. PISTES DE REFLEXION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE

Transmettre un métier et enseigner sont deux activités différentes. Pour réaliser sa mission, le tuteur s'approprié une pédagogie spécifique au tutorat d'adulte, qui met en œuvre divers outils et démarches dont l'effet formatif sera d'autant plus probant que le tuteur sera sensible à certains points de vigilance :

- L'observation réciproque de séquences ou de situations de travail : elle sera plus fructueuse si elle a été préparée, les objets de l'observation étant convenus entre le stagiaire et le tuteur.
- L'entretien : centré sur le stagiaire, il ne vise pas tant à donner des conseils, qu'à « tenir conseil » ; il s'agit d'aider le stagiaire à analyser les situations observées ou relatées, à expliciter ses questionnements, à explorer des pistes de progression.
- Le travail sur le positionnement : il consiste en un travail de diagnostic sur les compétences acquises par le stagiaire au regard du référentiel de compétences ; effectué un peu après la rentrée, puis en milieu et en fin d'année scolaire, il accompagne le stagiaire dans une auto-évaluation de son

parcours de formation et le fait entrer dans une pratique réflexive qui lui permettra de progresser tout au long de sa carrière professionnelle.

- La posture du tuteur, qui n'est ni un supérieur hiérarchique ni tout à fait un pair, se doit d'être claire : il est souhaitable qu'il explicite très rapidement son rôle ; il recherche la bonne distance, s'attache à construire un climat de confiance et de travail partagé.

2. L'ACCOMPAGNEMENT DES TUTEURS

- Un parcours de formation en auto inscription est disponible sur la plate-forme de formation m@gistère :

Se former à la fonction de tuteur de terrain_Tlse

- Deux temps de réunion avec les corps d'inspection et le cas échéant les formateurs INSPÉ auront lieu :

Le premier le 14 septembre 2021 de 14h à 16h en visioconférence : un ordre de mission et le lien de connexion seront transmis aux établissements.

Le second en présentiel : les dates et ordres de mission vous seront envoyés ultérieurement.

3. LA FORMATION DES TUTEURS

- Pour les néo tuteurs ou les tuteurs qui le souhaitent deux journées de formation sont assurées par l'INSPÉ sur quatre sessions possibles : 29-30 Septembre; 6-7 octobre; 13-14 octobre puis 20-21 octobre.

Ces sessions se dérouleront dans les locaux de l'INSPÉ sur le site de Rangueil. Les modalités d'inscription vous seront communiquées ultérieurement.

- Pour les tuteurs expérimentés qui souhaitent approfondir leurs compétences, deux formations sont proposées en **candidature individuelle** dans le programme académique de la formation continue : le dispositif GAIA est le 22A0160389. L'inscription se fait dans le cadre de la campagne d'inscription au Programme Académique de Formation qui s'ouvrira le 1^{er} septembre 2022.

- L'entretien d'explicitation un outil du tuteur [module n° 77130]

Objectifs pédagogiques

Apprendre à mener un entretien en s'appuyant sur les fondements théoriques, méthodologiques et éthiques de la psychologie et de la psychosociologie du travail.
Développer les compétences techniques, relationnelles nécessaires à la conduite d'entretien.

Contenu

Apports de connaissances sur l'entretien d'explicitation développé par Pierre Vermersch. Apports théoriques issus notamment de la clinique de l'activité pour relier l'expérience vécue aux propos et pour l'analyser. Expérimentation de ces techniques. Prérequis : exercer la mission de tuteur cette année

- Se former à la fonction de tuteur de terrain [module n° 77129]

**Objectifs
pédagogiques**

Exercer la mission de tuteur en mobilisant des outils issus des théories de l'activité.

Contenu

Se saisir des principales problématiques portées par la situation de tutorat : – Former au métier à partir de ce que l'on fait soi-même du métier ; – Faire réfléchir sur le métier tout en formant au métier ; – Former au métier en créant de la continuité entre diverses situations de tutorat. Comprendre et utiliser des outils pour répondre à ces problématiques. Sur chacune des trois problématiques citées en amont, un apport théorique sera effectué, des outils seront partagés et des mises en situation d'exercice seront proposées à l'appui d'extraits vidéo de classe.

Textes institutionnels

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation [arrêté du 1er juillet 2013](#)

Liste des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation [BO du 25 juillet 2013](#)

Annexe avec compétences développées [BO du 25 juillet 2013](#)

Recrutement et formation initiale : [Arrêté](#) du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public Circulaire (en attente).

[Arrêté](#) du 24 juin 2022 modifiant certains arrêtés fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation des premier et second degrés stagiaires.

[Circulaire](#) du 13 juillet 2022 – modalités d'organisation de l'année de stage 2022-2023

Accueil en établissement

Chef d'établissement	Présentation du fonctionnement général de l'établissement, caractéristiques du public élève, de l'équipe éducative, administrative, le fonctionnement général, (règlement intérieur, sections particulières, nombre de classes par niveau, projets et projet d'établissement) ...
-----------------------------	---

Accueil par le tuteur

Présentations mutuelles et positionnement du stagiaire	
Tuteur	- Se présente et donne une idée de son parcours
Stagiaire	- Présente son parcours universitaire et professionnel (dans et hors enseignement) - Exprime son ressenti par rapport à l'entrée dans le métier
Tuteur-stagiaire	- Le tuteur renseigne la fiche de positionnement (diagnostic) au cours de l'échange avec le stagiaire
Spécificités liées à la discipline	
Tuteur-stagiaire	- Le tuteur rajoute à la présentation faite par le chef d'établissement, les spécificités de la discipline dans l'établissement (caractéristiques de l'équipe, personnel spécifique, projets dans lesquels la discipline est impliquée...) - Une visite de l'établissement plus ciblée sur la discipline permet la présentation des ressources disponibles générales et plus spécifiques (salles spécialisées, matériel, ...)
Tuteur-stagiaire	Présentation du cadre du tutorat : - Renseignement de la fiche de cadrage des échanges (annexe 2) - Principe du fonctionnement des visites - Mise en place d'un calendrier de visite au cours du premier mois. Fixer une première date de visite le plus rapidement possible au cours des semaines 1 ou 2 : observation d'une prise de contact chez le tuteur pour tous les stagiaires puis observation du tuteur chez le stagiaire (en fonction de l'expérience professionnelle de celui-ci)

CADRAGE DES ECHANGES STAGIAIRE/TUTEUR

DISCIPLINE :

STAGIAIRE

NOM :	ETABLISSEMENT :
ADRESSE MEL :	TEL :

TUTEUR

NOM :	ETABLISSEMENT :
ADRESSE MEL :	TEL :

VISITES POSSIBLES						TEMPS D'ECHANGE	
TUTEUR CHEZ STAGIAIRE			STAGIAIRE CHEZ TUTEUR				
JOUR	HEURE	CLASSE	JOUR	HEURE	CLASSE	JOUR	HEURE

POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL DES PROFESSEURS STAGIAIRES

DIAGNOSTIC DE DÉPART RÉALISÉ À PARTIR DE DIFFÉRENTS CRITÈRES POUVANT ÊTRE PRIS EN COMPTE (COLONNE 1)

Dans la conception des situations d'enseignement et d'apprentissage	Synthèse des acquis pouvant être mobilisés	Points à développer
<ul style="list-style-type: none"> - Être capable de donner du sens aux programmes (fixer les objectifs à atteindre) - Établir une programmation annuelle puis une progression - Connaître le niveau qui est attendu pour les notions du programme à traiter - Faire des choix au niveau des situations d'apprentissage - Identifier les capacités travaillées au cours d'activités - Avoir réfléchi au sens des différentes évaluations - Prendre en compte la maîtrise de la langue dans toutes les situations d'apprentissage et d'évaluation - Maîtriser les outils usuels dans la discipline (outils numériques, matériel spécifique, ...) 		
Dans la conduite de la classe	Synthèse des acquis pouvant être mobilisés	Points à développer

<ul style="list-style-type: none"> - Bien gérer le temps en classe - Bien se positionner au sein de sa classe (dans l'espace, au niveau de la voix, au niveau de la langue) - Savoir établir un climat de confiance avec les élèves - Exercer une autorité avec équité - Être attentif aux élèves en tant que personnes (les respecter) - Développer des règles de vie adaptées et compréhensibles par les élèves - Écouter les élèves - Développer l'autonomie des élèves - Prendre en compte la composante éducative du métier - Savoir s'adapter à des situations inattendues sur le plan didactique, pédagogique ou éducatif. - Adapter son enseignement à la diversité des élèves - Utiliser l'erreur comme étape dans l'apprentissage 		
<p>Dans l'exercice de sa responsabilité au sein de l'établissement</p>	<p>Synthèse des acquis pouvant être mobilisés</p>	<p>Points à développer</p>
<p>Au niveau de la classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oser expérimenter de nouvelles pratiques - Avoir une attitude réflexive sur son travail - Communiquer avec les parents de façon constructive 		
<p>Au niveau de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à des actions communes avec d'autres personnels (professeurs, service de santé, CPE) - Participer à une réflexion sur les liaisons inter-cycles et inter degrés - Établir des relations professionnelles avec tous les personnels de l'établissement 		

POSITIONNEMENT INTERMÉDIAIRE RÉALISÉ À PARTIR DE DIFFÉRENTS CRITÈRES POUVANT ÊTRE PRIS EN COMPTE (COLONNE 1)

Dans la conception des situations d'enseignement et d'apprentissage	Synthèse des acquis pouvant être mobilisés	Points à développer
<ul style="list-style-type: none"> - Être capable de donner du sens aux programmes (fixer les objectifs à atteindre) - Etablir une programmation annuelle puis une progression - Connaître le niveau qui est attendu pour les notions du programme à traiter - Faire des choix au niveau des situations d'apprentissage - Identifier les capacités travaillées au cours d'activités - Avoir réfléchi au sens des différentes évaluations - Prendre en compte la maîtrise de la langue dans toutes les situations d'apprentissage et d'évaluation - Maîtriser les outils usuels dans la discipline (outils numériques, matériel spécifique, ...) 		
Dans la conduite de la classe	Synthèse des acquis pouvant être mobilisés	Points à développer
<ul style="list-style-type: none"> - Bien gérer le temps en classe - Bien se positionner au sein de sa classe (dans l'espace, au niveau de la voix, au niveau de la langue) - Savoir établir un climat de confiance avec les élèves - Exercer une autorité avec équité - Être attentif aux élèves en tant que personnes (les respecter) - Développer des règles de vie adaptées et compréhensibles par les élèves 		

<ul style="list-style-type: none"> - Écouter les élèves - Développer l'autonomie des élèves - Prendre en compte la composante éducative du métier - Savoir s'adapter à des situations inattendues sur le plan didactique, pédagogique ou éducatif. - Adapter son enseignement à la diversité des élèves - Utiliser l'erreur comme étape dans l'apprentissage 		
<p>Dans l'exercice de sa responsabilité au sein de l'établissement</p>	<p>Synthèse des acquis pouvant être mobilisés</p>	<p>Points à développer</p>
<p>Au niveau de la classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oser expérimenter de nouvelles pratiques - Avoir une attitude réflexive sur son travail - Communiquer avec les parents de façon constructive 		
<p>Au niveau de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à des actions communes avec d'autres personnels (professeurs, service de santé, CPE) - Participer à une réflexion sur les liaisons inter-cycles et inter degrés - Établir des relations professionnelles avec tous les personnels de l'établissement 		

POSITIONNEMENT FINAL RÉALISÉ À PARTIR DE DIFFÉRENTS CRITÈRES POUVANT ÊTRE PRIS EN COMPTE (COLONNE 1)

Dans la conception des situations d'enseignement et d'apprentissage	Synthèse des acquis pouvant être mobilisés	Points à développer
<ul style="list-style-type: none"> - Être capable de donner du sens aux programmes (fixer les objectifs à atteindre) - Établir une programmation annuelle puis une progression - Connaître le niveau qui est attendu pour les notions du programme à traiter - Faire des choix au niveau des situations d'apprentissage - Identifier les capacités travaillées au cours d'activités - Avoir réfléchi au sens des différentes évaluations - Prendre en compte la maîtrise de la langue dans toutes les situations d'apprentissage et d'évaluation - Maîtriser les outils usuels dans la discipline (outils numériques, matériel spécifique, ...) 		
Dans la conduite de la classe	Synthèse des acquis pouvant être mobilisés	Points à développer
<ul style="list-style-type: none"> - Bien gérer le temps en classe - Bien se positionner au sein de sa classe (dans l'espace, au niveau de la voix, au niveau de la langue) - Savoir établir un climat de confiance avec les élèves - Exercer une autorité avec équité - Être attentif aux élèves en tant que personnes (les respecter) - Développer des règles de vie adaptées et compréhensibles par les élèves 		

<ul style="list-style-type: none"> - Écouter les élèves - Développer l'autonomie des élèves - Prendre en compte la composante éducative du métier - Savoir s'adapter à des situations inattendues sur le plan didactique, pédagogique ou éducatif. - Adapter son enseignement à la diversité des élèves - Utiliser l'erreur comme étape dans l'apprentissage 		
<p>Dans l'exercice de sa responsabilité au sein de l'établissement</p>	<p>Synthèse des acquis pouvant être mobilisés</p>	<p>Points à développer</p>
<p>Au niveau de la classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oser expérimenter de nouvelles pratiques - Avoir une attitude réflexive sur son travail - Communiquer avec les parents de façon constructive 		
<p>Au niveau de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à des actions communes avec d'autres personnels (professeurs, service de santé, CPE) - Participer à une réflexion sur les liaisons inter-cycles et inter degrés - Établir des relations professionnelles avec tous les personnels de l'établissement 		

POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION STAGIAIRES

DIAGNOSTIC DE DÉPART RÉALISÉ À PARTIR DE DIFFÉRENTS CRITÈRES POUVANT ÊTRE PRIS EN COMPTE (COLONNE 1)

Dans la conception des situations d'enseignement et d'apprentissage	Synthèse des acquis pouvant être mobilisés	Points à développer
<ul style="list-style-type: none"> -Identifier dans les programmes et les parcours éducatifs des objectifs sur lesquels le CPE peut s'appuyer -Concevoir une progression sur l'année - Donner du sens aux parcours éducatifs (fixer les objectifs à atteindre) - Faire des choix au niveau des situations d'apprentissage - Identifier les capacités travaillées au cours d'activités - Avoir réfléchi au sens des différentes évaluations - Prendre en compte la maîtrise de la langue dans toutes les situations d'apprentissage et d'évaluation - Maîtriser les outils usuels dans la discipline (outils numériques, matériel spécifique, ...) - Développer des règles de vie adaptées et compréhensibles par les élèves - Savoir établir un climat de confiance avec les élèves - Exercer une autorité avec équité - Être attentif aux élèves en tant que personnes (les respecter) - Écouter les élèves 		

<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'autonomie des élèves - Savoir s'adapter à des situations inattendues sur le plan didactique, pédagogique ou éducatif. - Adapter son enseignement à la diversité des élèves - Utiliser l'erreur comme étape dans l'apprentissage 		
<p>Dans le pilotage et le management du service de vie scolaire</p>	<p>Synthèse des acquis pouvant être mobilisés</p>	<p>Points à développer</p>
<p><u>Au niveau du service :</u> - Organiser et évaluer le service : fixer les objectifs, définir les missions/postes, mettre en cohérence</p> <p>- Assurer la communication à l'interne du service et au sein de l'établissement</p> <p><u>Au niveau des personnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Placer dans les meilleures conditions d'exercice de l'activité et des potentiels - Accompagner, réguler, évaluer - Susciter l'initiative, prise de responsabilité - Valoriser la posture réflexive sur son travail, l'auto-évaluation - Construire un collectif 		
<p>Dans l'exercice de sa responsabilité au sein de l'établissement</p>	<p>Synthèse des acquis pouvant être mobilisés</p>	<p>Points à développer</p>
<p><u>Au niveau du service de vie scolaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement et de surveillance des élèves dans un souci de sécurité - Prendre en charge les dispositifs de vérification des absences et de retard 		

<p>des élèves en s'assurant du traitement et de la circulation de l'information à l'égard de toutes les personnes concernées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oser expérimenter de nouvelles pratiques dans le respect des règles du fonctionnement de l'établissement - Avoir une attitude réflexive sur son travail 		
<p><u>Au niveau de l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au suivi individuel et collectif des élèves - Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application - Participer à des actions et projets communs avec d'autres personnels (professeurs, service de santé,) - Participer à une réflexion sur les liaisons inter-cycles et inter degrés - Établir des relations professionnelles avec tous les personnels de l'établissement - Communiquer avec les parents de façon constructive - Participer aux différentes instances et conseils 		

POSITIONNEMENT INTERMÉDIAIRE RÉALISÉ À PARTIR DE DIFFÉRENTS CRITÈRES POUVANT ÊTRE PRIS EN COMPTE (COLONNE 1)

<p>Dans la conception des situations d'enseignement et d'apprentissage</p>	<p>Synthèse des acquis pouvant être mobilisés</p>	<p>Points à développer</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier dans les programmes et les parcours éducatifs des objectifs sur lesquels le CPE peut s'appuyer - Concevoir une progression sur l'année - Donner du sens aux parcours éducatifs (fixer les objectifs à atteindre) - Faire des choix au niveau des situations d'apprentissage - Identifier les capacités travaillées au cours d'activités - Avoir réfléchi au sens des différentes évaluations - Prendre en compte la maîtrise de la langue dans toutes les situations d'apprentissage et d'évaluation - Maîtriser les outils usuels dans la discipline (outils numériques, matériel spécifique, ...) - Développer des règles de vie adaptées et compréhensibles par les élèves - Savoir établir un climat de confiance avec les élèves - Exercer une autorité avec équité - Être attentif aux élèves en tant que personnes (les respecter) - Écouter les élèves - Développer l'autonomie des élèves - Savoir s'adapter à des situations inattendues sur le plan didactique, pédagogique ou éducatif. - Adapter son enseignement à la diversité des élèves 		

- Utiliser l'erreur comme étape dans l'apprentissage		
Dans le pilotage et le management du service de vie scolaire	Synthèse des acquis pouvant être mobilisés	Points à développer
<p><u>Au niveau du service :</u> -Organiser et évaluer le service : fixer les objectifs, définir les missions/postes, mettre en cohérence</p> <p>- Assurer la communication à l'interne du service et au sein de l'établissement</p> <p><u>Au niveau des personnels :</u></p> <p>- Placer dans les meilleurs conditions d'exercice de l'activité et des potentiels</p> <p>-Accompagner, réguler, évaluer</p> <p>- Susciter l'initiative, prise de responsabilité</p> <p>-Valoriser la posture réflexive sur son travail, l'auto-évaluation</p> <p>-Construire un collectif</p>		
Dans l'exercice de sa responsabilité au sein de l'établissement	Synthèse des acquis pouvant être mobilisés	Points à développer
<p><u>Au niveau du service de vie scolaire :</u></p> <p>- Veiller à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement et de surveillance des élèves dans un souci de sécurité</p> <p>- Prendre en charge les dispositifs de vérification des absences et de retard des élèves en s'assurant du traitement et de la circulation de l'information à l'égard de toutes les personnes concernées</p> <p>- Oser expérimenter de nouvelles pratiques dans le respect des règles du fonctionnement de l'établissement</p>		

<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une attitude réflexive sur son travail 		
<p><u>Au niveau de l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au suivi individuel et collectif des élèves - Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application - Participer à des actions et projets communs avec d'autres personnels (professeurs, service de santé,) - Participer à une réflexion sur les liaisons inter-cycles et inter degrés - Établir des relations professionnelles avec tous les personnels de l'établissement - Communiquer avec les parents de façon constructive - Participer aux différentes instances et conseils 		

POSITIONNEMENT FINAL RÉALISÉ À PARTIR DE DIFFÉRENTS CRITÈRES POUVANT ÊTRE PRIS EN COMPTE (COLONNE 1)

<p>Dans la conception des situations d'enseignement et d'apprentissage</p>	<p>Synthèse des acquis pouvant être mobilisés</p>	<p>Points à développer</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier dans les programmes et les parcours éducatifs des objectifs sur lesquels le CPE peut s'appuyer - Concevoir une progression sur l'année - Donner du sens aux parcours éducatifs (fixer les objectifs à atteindre) - Faire des choix au niveau des situations d'apprentissage - Identifier les capacités travaillées au cours d'activités - Avoir réfléchi au sens des différentes évaluations - Prendre en compte la maîtrise de la langue dans toutes les situations d'apprentissage et d'évaluation - Maîtriser les outils usuels dans la discipline (outils numériques, matériel spécifique, ...) - Développer des règles de vie adaptées et compréhensibles par les élèves - Savoir établir un climat de confiance avec les élèves - Exercer une autorité avec équité - Être attentif aux élèves en tant que personnes (les respecter) - Écouter les élèves - Développer l'autonomie des élèves - Savoir s'adapter à des situations inattendues sur le plan didactique, pédagogique ou éducatif. - Adapter son enseignement à la diversité des élèves 		

- Utiliser l'erreur comme étape dans l'apprentissage		
Dans le pilotage et le management du service de vie scolaire	Synthèse des acquis pouvant être mobilisés	Points à développer
<p><u>Au niveau du service :</u> - Organiser et évaluer le service : fixer les objectifs, définir les missions/postes, mettre en cohérence</p> <p>- Assurer la communication à l'interne du service et au sein de l'établissement</p> <p><u>Au niveau des personnels :</u> - Placer dans les meilleures conditions d'exercice de l'activité et des potentiels</p> <p>- Accompagner, réguler, évaluer</p> <p>- Susciter l'initiative, prise de responsabilité</p> <p>- Valoriser la posture réflexive sur son travail, l'auto-évaluation</p> <p>- Construire un collectif</p>		
Dans l'exercice de sa responsabilité au sein de l'établissement	Synthèse des acquis pouvant être mobilisés	Points à développer
<p><u>Au niveau du service de vie scolaire :</u></p> <p>- Veiller à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement et de surveillance des élèves dans un souci de sécurité</p> <p>- Prendre en charge les dispositifs de vérification des absences et de retard des élèves en s'assurant du traitement et de la circulation de l'information à l'égard de toutes les personnes concernées</p> <p>- Oser expérimenter de nouvelles pratiques dans le respect des règles du fonctionnement de l'établissement</p>		

<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une attitude réflexive sur son travail 		
<p><u>Au niveau de l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au suivi individuel et collectif des élèves - Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application - Participer à des actions et projets communs avec d'autres personnels (professeurs, service de santé,) - Participer à une réflexion sur les liaisons inter-cycles et inter degrés - Établir des relations professionnelles avec tous les personnels de l'établissement - Communiquer avec les parents de façon constructive - Participer aux différentes instances et conseils 		

DOCUMENT DE SUIVI DE L'ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE

Discipline ou spécialité: _____

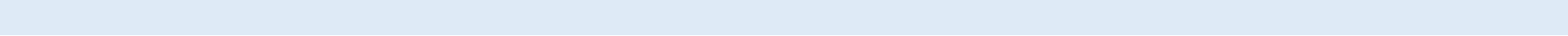
Tuteur : _____

Établissement : _____

Fonctionnaire stagiaire : _____

Établissement : _____

Date	Heure	Lieu	Modalités de travail (présentiel, à distance, observations....)	Thème(s)travaillé(s)	Signature stagiaire	Signature tuteur



OUTIL DE PRISE DE NOTES AU COURS D'UNE SEANCE

Temps	Déroulé de la séance (avec traces écrites)	Eléments d'observation
		Cahier de textes
		- Tenue :
		- Programmation :
		Support de travail de l'élève
		- Qualité de la trace écrite :
		- Organisation :
		- Supports pédagogiques :
		Elèves
		- Comportement/ sens des activités proposées tel qu'il semble perçu par les élèves:
		- modalités d'intervention orale des élèves :
Enseignant		
- Climat instauré/ Relationnel avec les élèves :		
- Gestion du tableau et des supports :		
- Répartition temps d'échange dialogué / temps d'activité des élèves :		
- Qualité du questionnement :		

		<ul style="list-style-type: none"> - Déplacements/circulation dans la classe : - Registre de langage et positionnement de la voix :
		Evaluation
		<ul style="list-style-type: none"> - Rythme : - Nature (formative/sommative) : - Forme (sur et hors temps de classe) : - Résultats obtenus : - Exploitation/remédiation :

Quelques incontournables

- Mettre à l'aise, faire preuve d'empathie, de bienveillance
- Commencer l'entretien en laissant la parole au stagiaire avant de présenter son point de vue
- A la fin de l'entretien, faire un rapide bilan avec le stagiaire sur les points essentiels de l'entretien et se mettre d'accord sur les axes de progression à travailler

Étapes de l'entretien pour le stagiaire	Comment procéder ? <i>(sur les étapes 1), 2) et 3), laisser la parole au stagiaire avant d'énoncer son point de vue et d'échanger)</i>	Attitude du tuteur <i>...doit s'adapter au stagiaire ...différente chaque année</i>
1) Construire son enseignement	<ul style="list-style-type: none"> - Retour par le stagiaire sur la séance (observée ou présentée) - Présentation de la séquence /séance préparée/prévue par le stagiaire - Revenir sur les objectifs fixés au cours de l'entretien précédent <p>... reprise par le tuteur de ce qui a été observé/prévu et superposition ressenti stagiaire / observation tuteur</p>	<p>« ALORS... ? »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Écouter avec bienveillance - Apporter un regard extérieur sur ce que propose le stagiaire, (logique de la démarche/ difficulté adaptée aux élèves/durées prévues/...) - Positiver - accepter les différences de point de vue du stagiaire si les choix et la démarche sont justifiés.
2) Construire sa posture de professeur	<p>Retour par le stagiaire sur sa progression, sa posture de professeur en construction</p> <p>... reprises par le tuteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Laisser parler le stagiaire. - Utiliser des questions qui favorisent l'auto-analyse, l'autoréflexion (« comment ? » plutôt que « pourquoi ? ») - Inviter le stagiaire à une véritable réflexion sur sa pratique

3) Construire la suite du cycle, de l'année	A partir de 1) et 2), mettre en perspective, poser des jalons - Fixer avec le stagiaire les axes d'évolution et de progrès	- Fixer un objectif en relation avec les hypothèses d'observation et recadrer le dialogue sur cet objectif - Fixer le programme de travail d'ici la rencontre suivante
---	---	---



TABLEAU D'AIDE A L'OBSERVATION DES ACTIVITES DU STAGIAIRE

	Nb de séances (pour le temps en classe)	Durée totale en heures	Commentaires
<u>Enseignant de discipline</u> Observer des activités en classe			
<u>Enseignant de discipline</u> Mener des activités en classe			
<u>Enseignant documentaliste</u> Observer le fonctionnement d'un CDI			
<u>Enseignant documentaliste</u> Mener des activités au sein d'un CDI			
<u>Conseiller Principal d'Education</u> Observer le fonctionnement de la vie scolaire (CPE, administration...)			
<u>Conseiller Principal d'Education</u> Mener des activités au sein du service de vie scolaire			